



À l'attention du directeur de l'information

**COMMUNIQUÉ**  
*Pour diffusion immédiate*

**« Occupons Montréal » : La Ligue des droits et libertés dénonce l'expulsion des indigné-e-s**

**Montréal, le 25 novembre 2011** – La Ligue des droits et libertés dénonce vigoureusement la décision des autorités de la Ville de Montréal d'expulser les indigné-e-s du Square Victoria. Cette décision politique porte atteinte à la liberté d'expression, au droit d'association et de manifestation pacifique. Elle choque d'autant plus que les indigné-e-s ont démontré depuis le début de leur occupation, une volonté de chercher différents aménagements afin de répondre aux exigences à chaque fois grandissantes de la Ville à l'égard de leurs installations.

Selon les informations recueillies ce matin sur place par la Ligue auprès des « occupant-e-s » des lieux, des démarches se poursuivaient encore à ce moment-là auprès de la Ville de Montréal afin de tenter de négocier d'autres aménagements possibles. Les indigné-e-s exploraient en effet d'autres avenues et moyens d'expression et il apparaît encore plus inacceptable dans ce contexte que l'on mette ainsi abruptement fin à l'action des indigné-e-s.

Par ailleurs, en regard de l'opération policière de ce matin, alors que l'opération d'expulsion du Square Victoria était terminée, la Ligue estime que rien ne justifiait l'avis de dispersion servi aux personnes qui se trouvaient à l'extérieur du périmètre de leur intervention, ainsi que les manœuvres pour forcer leur dispersion. De plus, la Ligue a constaté que, durant toute la durée de l'opération policière, plusieurs agents en service ne portaient pas de marque d'identification ce qui est en contravention avec les principes énoncés par l'article 5 du Code de déontologie policière.

En regard des enjeux de société fondamentaux soulevés par le mouvement des indigné-e-s, la Ligue des droits et libertés juge irrecevables les raisons invoquées pour éteindre leurs voix. Ce mouvement international initié par les manifestants d'Espagne et de *Wall Street* lance un message politique qui devrait être préservé et non pas étouffé. La Ligue des droits et libertés tient à rappeler aux élus qu'ils ont le devoir de préserver la liberté d'expression, le droit d'association et de manifestation qui sont le fondement même de la démocratie. On ne peut limiter l'exercice de la liberté d'expression du seul fait qu'elle dérange, choque ou simplement parce qu'elle ne rencontre pas l'approbation ou les vues de certaines personnes ou de certains groupes.

-30-

Informations : Marie-Josée Béliveau, chargée des communications, *Ligue des droits et libertés*, 514-715-7727 (cellulaire) ou 514-849-7717 poste 424.